



AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT N° Z210412CO POUR L'ACQUISITION D'UNE STATION D'ALIMENTATION EN GAZ NATUREL VEHICULE (G.N.V)

Préambule

La Métropole Aix-Marseille-Provence, dans son plan de décarbonation du parc, a retenu de migrer une partie de ses véhicules poids lourds les plus énergivores vers le Gaz Naturel Véhicule (GNV) afin de diminuer son empreinte environnementale et opérer des économies financières sur le long terme.

Afin d'approvisionner en carburant les futurs véhicules techniques GNC et en l'absence de station-service publique dans la zone d'exploitation de ces véhicules, il est apparu nécessaire de créer des installations d'approvisionnement.

Ainsi, par délibération de son conseil n° MOB 002 9272/20 en date du 17 décembre 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé, par avenant n°7 la mise en place d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Métropole vers la RDT pour la réalisation de deux stations de GNV pour les véhicules poids lourds de la collecte et de la propreté des ordures ménagères.

Par délibération n° TCM 023-9565/21/BM la convention n°Z210412CO de maitrise d'ouvrage pour la construction de deux installations de distribution de gaz naturel véhicules (GNV) a été formalisée et approuvée.

Puis, par délibération n° TCM-020-11982/22/BM du 30 juin 2022 la Métropole a approuvé l'avenant n°1 à la convention de transfert de maitrise d'ouvrage et de financement pour l'acquisition de deux stations d'alimentations en GNV. Le projet de station-service au sud a été abandonné en raison d'une occupation illégale du terrain par l'avenant n°1.

Puis, par délibération n° TCM 029-16385/24/BM du 27 juin 2024 la Métropole a approuvé l'avenant n°2 à la convention de transfert de maitrise d'ouvrage et de financement pour l'acquisition d'une station d'alimentations en GNV actant le transfert au bénéfice de la RTM du mandat de maitrise d'ouvrage confié initialement par la Métropole à la RDT13.

La mise à disposition par la Métropole Aix Marseille Provence du poste ENEDIS, et de l'armoire AGBT ainsi que sa mise sous tension n'ont pu être réalisées dans les délais prévus.

Le délai d'exécution de la convention n°Z210412CO de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une installation de distribution de gaz naturel véhicules (GNV) doit être prolongé.

Par conséquent, il convient par le présent avenant de recalculer le calendrier prévisionnel de l'opération et prolonger le délai d'exécution.

ARTICLE 1 – ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Le calendrier prévisionnel de l'opération est recalculé.

Les annexes 2B Plan de financement et échéancier prévisionnel des dépenses et 3B Planning prévisionnel sont modifiées pour tenir compte de la nouvelle date de mise en tension de la station d'alimentation en gaz naturel véhicule.

Le présent avenant n'entraîne aucune incidence financière sur l'opération réalisée. Par conséquent, l'annexe 1B décomposition de l'enveloppe financière prévisionnelle totale reste inchangée.

Les annexes de l'avenant n°2, 2B et 3B sont remplacées par les annexes suivantes :

- Annexe n°2C : Plan de financement et échéancier prévisionnel des dépenses
- Annexe n°3C : Planning prévisionnel.

ARTICLE 2 – DELAIS

La date limite de mise en service de l'équipement est fixée **au maximum au 28 février 2025**. Si le délai des opérations devait être dépasser à nouveau du fait de la Métropole, un ordre de service serait établi à cet effet.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS EN VIGUEUR

Toutes les autres dispositions demeurent en vigueur et s'appliquent à la RTM

Fait en 3 exemplaires, à Marseille, le :

Pour la RTM

Le Directeur Général

Hervé BECCARIA
[SIGNATURE ET CACHET]

Pour MAMP

La Présidente et par
délégation

Le Vice-Président
Roland MOUREN
[SIGNATURE ET CACHET]

ANNEXE 1B - DECOMPOSITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE TOTALE

		Montant HT
I - REMUNERATION DU MANDATAIRE		
1 - Phase préparation	Montant forfaitaire	600,00 €
2 - Phase Suivi Maitrise d'œuvre & travaux	Montant forfaitaire	14 400,00 €
Total REMUNERATION DU MANDATAIRE		15 000,00 €

II - ETUDES ET REALISATION DE L'OPERATION		Station NORD (HT)
A-PREPARATION Contrôle technique CSPS, géomètre, études géotechniques, conformité ICPE, étude réglementaire installation GNV, essais, AMO...		37 702 €
B1-MAITRISE d'OEUVRE Esquisse Avant-projets (AVP, APD, APS) Assistance à la passation du contrat d'équipement et à l'élaboration des demandes d'autorisations administratives (ACT) Etude d'exécution et examen de la conformité au projet (EXE) Direction exécution des travaux (DECT) Ordonnancement, pilotage et coordination équipement (OPC) Assistance à la réception en période parfait achèvement (AOR)	Estimation prévisionnelle 8 % du montant total des travaux	49 035 €
B2-REALISATION DES TRAVAUX & EQUIPEMENTS Réalisation des études d'exécution et synthèse Fabrication et pose du dispositif de charge rapide GNV complet Mise en service de l'ouvrage et entretien (visite périodique réglementaire) jusqu'à la garantie de parfait achèvement	Estimation prévisionnelle des travaux de la station GNV (Nord)	1 420 052 €
POSTE B-Répartition REALISATION DU DISPOSITIF DE CHARGE RAPIDE GNV STATION NORD		1 506 789€

MONTANT TOTAL DE L'ENVELOPPE FINANCIERE (I + II)	1 521 789,00 €
---	-----------------------

ANNEXE 2C - PLAN DE FINANCEMENT ECHEANCIER PREVISIONNELS DES DEPENSES

	2022			2023												2024												2025		2026
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	X
	Oct	Nov	Dec	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars
Phase A PREPARATION																														
Rémunération du mandataire																														
Remboursement des frais																														
Phase B1 "Maîtrise d'œuvre" Station Nord																														
Publicité et procédure marché (MOE)																														
Phases MOE (Esq, AVP, PRO,...)																														
Dossiers administratifs																														
Suivi fabrication / pose / opération parfait achèvement																														
Phase B2 "Equipement" Station Nord																														
Publicité et procédure marché																														
Fabrication et pose de l'installation de charge rapide GNV et mise en service																														
Entretien (visite périodique) jusqu'à la date de garantie de parfait achèvement (12 mois après réception)																														

ANNEXE 3C - PLANNING PREVISIONNEL

Phase A PREPARATION	Début	Fin
Date notification Mandat		Mars 2021
Date notification Avenant N°1		Juin 2022
Annonces et publicité marché MOE (lancement, publicité ouverture des offres, attribution) Notification marché MOE		Octobre 2022
Date notification Avenant n°2		Juin 2024

Phase B "MAITRISE D'OEUVRE"	Début	Fin
Esquisse Avant-projets (AVP, APD, APS) Assistance à la passation du contrat d'équipement et à l'élaboration des demandes =		31 Juillet 2023
Direction exécution des travaux (DECT) Ordonnancement, pilotage et coordination équipement (OPC)		31 octobre 2023
Etude d'exécution et examen de la conformité au projet (EXE)		28 février 2025
Assistance à la réception en période parfait achèvement (AOR)		28 février 2026
Phase B "EQUIPEMENT" Station Nord	Début	Fin
Notification marché « Equipement »		31 décembre 2023
Réalisation des travaux d'installation de la station GNV Nord		28 février 2025
Entretien (contrôle périodique) jusqu'au		28 février 2026